



Créer votre entreprise au Royaume-Uni - vue d'ensemble du régime fiscal

Le Royaume-Uni est toujours l'un des meilleurs endroits au monde pour l'investissement en général, étant souvent cité comme le pays le plus attractif en Europe pour les investissements étrangers.

Cet article traite des principales questions à prendre en compte si vous envisagez de créer une entreprise au Royaume-Uni.

Quel type de structure d'entreprise devons-nous privilégier?

Vous trouverez ci-dessous un bref aperçu des principaux types de structures d'entreprise. Nous vous conseillons de demander l'avis d'un expert pour savoir quelle est la structure la mieux adaptée à vos besoins en particulier :

Établissement stable (une filiale de votre société mère)

- Il ne s'agit pas d'une entité légale distincte de la société mère
- Non soumise à la responsabilité limitée ou aux restrictions à l'exploitation des activités au Royaume-Uni
- Si vous avez un établissement stable (ES) implanté au Royaume-Uni, les bénéfices générés sont soumis à l'impôt sur les sociétés en vigueur au Royaume-Uni
- L'ES doit soumettre un rapport de **gestion des comptes de la société mère** conformément aux lois britanniques régissant les impôts sur les sociétés, même si celui-ci n'est pas mis à la disposition du public à l'étranger

Société anonyme

- Soumise à une responsabilité limitée et aux restrictions de l'exploitation des activités au Royaume-Uni

- Une telle société est perçue comme une entreprise locale établie depuis un certain temps
- Les bénéfices générés sont soumis aux impôts sur les sociétés
- Il est obligatoire de soumettre un rapport de gestion des comptes de la société implantée au Royaume-Uni à l'organisme nommé « Companies House » qui le mettra à la disposition du public
- Les comptes seront soumis à un audit si **l'ensemble** des revenus annuels du groupe dépasse 6,5 millions de livres sterling ou si l'actif brut est supérieur à 3,26 millions de livres sterling - une exonération d'audit est prévue si la société mère fournit une garantie ; cependant, cette exonération présente des avantages et des inconvénients.

Partenariat à responsabilité limitée

- Les membres (partenaires) ont une responsabilité limitée.
- Les bénéfices sont distribués aux membres qui peuvent être des individus ou des entités.
- La résidence fiscale de chacun des membres, et le pays dans lequel les bénéfices de société de partenariat à responsabilité limitée sont déclarés, détermineront la juridiction concernée et la façon dont ils sont taxés.

Quel est le taux d'impôt sur les sociétés applicable à notre entreprise?

Les taux d'impôts sur les sociétés actuellement en vigueur au Royaume-Uni sont les suivants:

	Taux d'imposition (%)	Bénéfices imposables (£)
Taux petites entreprises	20	0 – 300,000
Taux intermédiaire	20	300,001 – 1,200,000
Taux maximum	23	Over 1,500,000

Note : ces taux concernent l'année fiscale se terminant le 31 mars 2016

Les différents tarifs d'imposition sur les bénéfices sont soumis à des réductions en fonction du nombre de filiales implantées dans le monde. Par conséquent, si une société mère implantée aux États-Unis et une filiale du Royaume-Uni forment un groupe d'entreprises, les taux présentés ci-dessus sont réduits de moitié.

L'année prochaine, le gouvernement actuel prévoit également de réduire de 1 % le taux maximum d'impôts sur les sociétés, qui passera donc à 22 % pour l'année fiscale 2014/15. L'objectif est d'établir au Royaume-Uni le régime fiscal pour sociétés le plus compétitif des pays du G20.

Le taux d'imposition d'un ES est calculé en fonction des bénéfices des entités de la société mère à travers le monde, et non seulement en fonction de l'activité au Royaume-Uni.

Si un ES encourt une perte, celle-ci peut être mise en balance avec les bénéfices de la société mère ou pourra être reportée au Royaume-Uni sur les futurs bénéfices réalisés au Royaume-Uni. Si une filiale implantée au Royaume-Uni subit une perte, elle ne peut être que reportée sur les futurs bénéfices du même secteur d'activité. Cette perte ne peut pas être mise en balance avec les bénéfices de la société mère.

Est-il possible de créer une société de portefeuille au Royaume-Uni?

Au regard de son régime fiscal concurrentiel, le Royaume-Uni est en effet un pays très propice à la création d'une société de portefeuille, dans l'objectif, par exemple, de favoriser l'accès aux marchés des pays de l'UE.

Si une société enregistrée au Royaume-Uni détient des parts d'une autre société et que ces parts sont ensuite vendues, conformément à certains critères spécifiques, la plus value sera généralement exempte d'impôts si la société détient au moins 10 % des parts de la société vendue et qu'elle soit en activité ou fasse partie d'un groupe en activité.

Par ailleurs, la presque quasi-totalité des dividendes perçus par la société mère britannique, du Royaume-Uni ou de l'étranger, sont exempts d'impôts au Royaume-Uni.

De plus, le Royaume-Uni ne perçoit aucun prélèvement à la source sur les dividendes versés aux actionnaires, qu'ils résident au Royaume-Uni ou non.

Tous ces avantages font du Royaume-Uni un pays très favorable à la création d'une société à portefeuille.

Que faut-il faire en cas de transactions transfrontalières intra-groupe?

Le Royaume-Uni applique les règles internationales en matière de prix de transferts (PT) qui stipulent que les activités commerciales et les transactions financières transfrontalières entre entités affiliées doivent être réalisées à distance. Le prix et les conditions doivent être les mêmes que si les transactions avaient été réalisées entre deux parties totalement indépendantes.

Exemples de transactions typiques entre deux entités affiliées couvertes par la réglementation des prix de transfert :

- Les ventes et les achats de produits et de marchandises
- Les prestations de services de gestion
- Les frais de location de propriété
- Les transferts d'actifs incorporels, par exemple, redevances de concession de brevets ou de marques
- Le partage de connaissance, expertise, contacts commerciaux, etc.
- L'offre d'aide financière, par exemple les prêts intergroupes et la facturation d'un intérêt de « marché » sur des prêts

Une société devra préparer un rapport de prix de transfert prouvant que les transactions ont été

effectuées sur la base d'un prix de marché. Le rapport comprendra une analyse fonctionnelle et des risques, une analyse des modèles de tarification adoptés ainsi que les prix de référence.

Les PME sont généralement exemptes du régime des prix de transfert du Royaume-Uni, et par conséquent, seules les « grandes » entités doivent réaliser une analyse détaillée des prix de transfert. Dans ce contexte, une « grande entité » désigne une entreprise qui compte plus de 250 salariés, ou moins de 250 salariés mais avec des recettes supérieures à 50 millions d'Euros et des actifs bruts supérieurs à 43 millions d'Euros. Cependant, même si une entité est exempte du régime des prix de transfert du Royaume-Uni, elle peut être soumise à l'examen d'autres juridictions fiscales internationales dans lesquelles les transactions sont réalisées. D'autres législations fiscales garantissant que les transactions sont effectuées sur la base d'un prix de marché peuvent s'appliquer.

Quels sont les taux d'impôts sur le revenu et les charges sociales?

Si un individu réside au Royaume-Uni, il est alors soumis à la législation fiscale britannique. Un individu est considéré comme résidant si :

- il séjourne au Royaume-Uni pendant plus de 90 jours par an sur une période de 4 ans
- il arrive au Royaume-Uni dans l'intention d'y résider au moins 3 ans
- il réside au Royaume-Uni plus de 183 jours pendant une année fiscale

Les taux d'impôts sur le revenu actuellement en vigueur au RU sont les suivants:

Revenu (£)	Taux d'imposition (%)
1 – 31,785	20
31,785 – 150,000	40
Over 150,000	45

Note : ces taux concernent l'année fiscale se terminant le 5 avril 2016

Les employeurs et les employés doivent également cotiser à la sécurité sociale britannique, nommée « National Insurance ».

Les taux actuels de National Insurance (NI) sont les suivants:

	Revenu (£)	Taux d'imposition (%)
Charges patronales:	Jusqu'à 7,696	0
	Supérieur à 7,696	13.8
Charges salariales:	Jusqu'à 7,748	0
	7,748 – 41,444	12
	Supérieur à 41,444	2

Note : ces taux concernent l'année fiscale se terminant le 5 avril 2016

L'employeur est légalement responsable du paiement des prélèvements d'impôts et de sécurité sociale de l'employé aux autorités fiscales britanniques.

Le Royaume-Uni a un Accord Réciproque avec les États-Unis, les pays de l'UE et beaucoup d'autres pays, selon lequel, lorsqu'un employé est muté au Royaume-Uni pour une période de temps définie et qu'il continue à payer ses cotisations à la sécurité sociale de son pays d'origine, alors l'employeur et l'employé sont exempts des cotisations à la NI britannique.

Quel sont les taux de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et l'entreprise doit-elle être inscrite à un registre?

La TVA est une « taxe sur les produits et services » fournis ; le taux moyen est de 20 %. Une entreprise est dans l'OBLIGATION de s'inscrire au registre TVA lorsque ses ventes imposables sur toute période de 12 mois dépassent 79 000 de livres sterling ou qu'il est prévu que ces ventes dépassent ce montant le mois d'après.

Il existe quatre types de ventes :

- Imposables – la TVA doit être facturée sur ces ventes, mais il est possible de récupérer la TVA sur les achats liés à ces ventes
- Exonérées – la TVA n'est pas facturée, et il n'est pas possible de récupérer la TVA sur les achats liés à ces ventes
- Autres - non soumises au système de TVA britannique

Au Royaume-Uni, la plupart des produits et services sont classés comme produits/services imposables, même s'il existe certaines exceptions. Cependant, lorsque des produits ou services sont fournis à des sociétés qui se trouvent en dehors du Royaume-Uni,

nous vous conseillons de vous renseigner pour savoir quel taux de TVA s'applique, le cas échéant.

Si une entité britannique vend des produits ou services à sa société mère implantée hors de l'UE, ces ventes à l'étranger ne sont pas soumises à la TVA. Cependant, si la vente avait été soumise à la TVA si elle avait été réalisée au sein du Royaume-Uni, alors l'entité pourra récupérer la TVA sur les achats liés à ces ventes.

Peut-on fournir un régime d'options d'achat d'actions à nos employés ?

Beaucoup de sociétés considèrent les régimes d'options d'achat d'actions comme un outil important permettant d'attirer, de motiver et de retenir son personnel clé.

Le Royaume-Uni a un nombre de régimes d'options d'achat d'actions qui offrent des avantages fiscaux aux employés et aux employeurs ; il est souvent possible d'adapter un régime d'option d'achat de titres étrangers afin qu'il corresponde à l'un de ces plans « approuvés ».

Cependant, il s'agit d'un domaine techniquement très complexe. Nous recommandons qu'une étude minutieuse soit mise en oeuvre dès que les régimes d'options d'achat d'actions sont envisagés au Royaume-Uni.

De quels autres moyens disposons-nous pour rémunérer nos employés ?

Les sociétés peuvent rémunérer leurs employés grâce à une gamme très complète d'options de rémunération et de bénéfices disponible au Royaume-Uni.

Les pensions de retraite, les assurances médicales privées, les assurances vie et les allocations en cas de maladie sont des avantages courants offerts par beaucoup de sociétés britanniques à leur personnel.

Des formules proposant des avantages flexibles sont également très prisées car elles offrent aux employés la possibilité de choisir la façon dont ils désirent « dépenser » leurs bénéfices ; « l'achat » de congés supplémentaires ou la souscription d'une couverture médicale complète pour toute la famille pour n'en citer que quelques exemples.

Nos services

Comme vous le constatez, avant de créer votre entreprise au Royaume-Uni, il est nécessaire de bien réfléchir. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir des conseils. Nous pouvons vous aider à prendre les décisions les mieux adaptées à votre entreprise et à faire en sorte que toutes les législations régissant les sociétés et les impôts au Royaume-Uni soient respectées.

Renonciation : Le contenu de ce document n'est présenté qu'à titre indicatif et représente notre interprétation pertinente de la loi actuelle et des pratiques de l'organisme fiscal « HM Revenue and Customs ». Aucune mesure ou décision ne devra être prise sans consulter un professionnel. Aucune responsabilité pour les pertes encourues par toute personne agissant ou en s'abstenant d'agir à la suite du présent document ne peut être acceptée et nous déclinons toute responsabilité juridique pour les éventuelles erreurs ou omissions contenues dans le présent document.